

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL16-BF



VILLE DE MAZAMET



Note de présentation des Budgets Primitifs 2026

Le budget principal de la Commune est composé de recettes et de dépenses réparties en 2 sections : le Fonctionnement et l'Investissement. Ces deux sections doivent, chacune à leur niveau, être équilibrées (les recettes = les dépenses).

La section d'Investissement comprend principalement :

- En dépense :
 - Les Opérations d'équipement : Achat de véhicules, gros matériel, informatique, biens immobiliers, constructions et gros entretien de bâtiments, de voirie, de réseaux, du cadre urbain...
 - Les subventions d'équipement versées (aide aux façades, subventions trottoirs...).
 - Le remboursement du capital des emprunts.

- En recette :
 - Les subventions d'équipement (Etat, Région, Département, CACM, ...).
 - Le FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA (Remboursement par l'Etat de la TVA payée par la Ville sur les Opérations d'équipement N-2).
 - Le virement de la section de Fonctionnement (autofinancement).
 - L'emprunt.

Une fois le total des dépenses et des recettes chiffré, l'équilibre recettes-dépenses s'obtient par l'affectation de la valeur de l'autofinancement dégagé en fonctionnement et de l'emprunt à mobiliser.

La section de Fonctionnement comprend principalement :

- En dépense :
 - Les charges générales (gaz, électricité, prestations, fournitures, contrats d'assurances...).
 - Les frais de personnel.
 - Les subventions aux associations et indemnités des élus.
 - Le remboursement des intérêts des emprunts en cours.
 - Le virement à la section d'investissement (autofinancement).

- En recette :
 - Les produits des services (facturation de : cantine, centre multi accueil, concessions, occupation du domaine public...).
 - Les impôts et taxes.
 - Les dotations versées par l'Etat (DGF...).
 - Les revenus des immeubles (locations...).
 - Le résultat reporté.

Une fois le total des dépenses et des recettes chiffré, l'équilibre recettes-dépenses s'obtient par la variation des taux d'impositions.

Le Budget Principal 2026

La section d'Investissement

1/ Les Dépenses d'Investissement

Les opérations d'équipement

En 2026 les prévisions de travaux et acquisitions (hors restes à réaliser) de la Commune, d'un montant de **7 287 100 €**, se répartissent de la façon suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES		BP 2026
361	Réhabilitations urbaines	300 000 €
360	Réserves foncières	270 000 €
320	Patrimoine bâti	237 000 €
364	Eclairage Public	235 000 €
321	Installations sportives	220 000 €
301	Informatique	200 000 €
302	Mat. et outil. des services	192 400 €
310	Enseignement	136 000 €
303	Véhicules	110 000 €
322	Patrimoine culturel	90 000 €
330	Etudes	70 000 €
372	Tourisme Commerces	41 700 €
<i>Sous total opérations récurrentes</i>		2 102 100 €
362	Voirie : Réfection de rues (rue des Cordes...)	420 000 €
362	Voirie : Accès gymnase de Lapeyrouse	330 000 €
362	Voirie : Réfection piste communale du saint BRAIS	240 000 €
362	Voirie : Divers, signalétiques, pluvial, branchements...	135 000 €
362	Voirie : Plan trottoirs	75 000 €
<i>Sous total opérations de voiries</i>		1 200 000 €
321	Création d'un stade à la Molière	3 480 000 €
320	Patrimoine bâti : Relogement des espaces verts	350 000 €
320	Patrimoine bâti : MDA changement GTC et contrôle d'accès	155 000 €
<i>Sous total opérations d'opérations spécifiques</i>		3 985 000 €
TOTAL OPERATIONS		7 287 100 €

BP 2026 EXEMPLES D'OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

EXEMPLES D'OPÉRATIONS

Patrimoine bâti

	Dépôt Galibert Pons : Relocalisation des espaces verts	330 000 €
320	MDA maison des associations, immeuble Bardy : Changement GTC et contrôle d'accès	155 000 €
	Mise en place vidéoprotection dans les bâtiments : CMA Mazel, cimetièrre, stades	20 000 €
	Vérifications gaz-élec : Travaux sur divers bâtiments suite observations bureaux de Contrôle	10 000 €

Réhabilitation urbaines

	Démolitions : Démolition ancienne ferme la Molière	180 000 €
	Place de la Lauze : Aire de jeux (Relances administrés)	40 000 €
361	ESPACES Verts et Fontaines : Reprise des îlots Ave Maréchal Juin	30 000 €
	Jardin Public : Bassin à vider suppression pompe élec, apport terre végétale	20 000 €
	Aire de jeux hors site : Mise en conformité APAVE	20 000 €

Eclairage Public

	Eclairage public : séparation des réseaux	180 000 €
364	Feux tricolores : Achat et mises en conformité	25 000 €
	Contrôle et achat des mâts éclairages EP	10 000 €

Informatique

	Changement des serveurs	158 900 €
301	Renouvellement PC portables	25 000 €
	Copieur Services Techniques	11 600 €
	Acquisition de smartphones pour ST	3 500 €

Mat. et outil. des services

	Propreté : Nettoyeur haute pression avec eau chaude sur véhicule	70 000 €
	Police municipale : caméras individuelles, barrières anti PL, pistolet, taser...	34 300 €
302	Agent préventeur : Détection monoxyde, batteries défibrillateurs	30 000 €
	Voirie : Acquisition machine à peindre	30 000 €
	Outillages divers des services techniques	25 600 €

Véhicules

	Remplacement Renault MASCOT Espaces verts 7914 SR 81 (Année : 2004)	50 000 €
303	Remplacement Goupil électrique Espaces Verts ET 387 ZT	30 000 €
	Remplacement Peugeot 106 moyen généraux 3143 SD 81 (Année : 2001)	30 000 €

Chapitre 16 Le remboursement des emprunts, les dépôts et cautionnements

Le remboursement du capital de la dette est provisionné à hauteur de **570 000 €**.

Chapitre 204 Les subventions d'équipement

Les prévisions d'attribution de subventions d'équipement représentent une somme globale de **180 000 €** détaillée ci-après :

204	Versement de la Ville à la CACM pour la construction des Aires Couvertes (2024,2025 et 2026)	110 000 €
204	Restauration des façades	60 000 €
204	Subventions pour le mobilier des cafetiers, restaurateurs et autres commerces	6 000 €
204	Subv Equipement pour la défense contre les intrusions	2 000 €
204	Subv Equipement pour les installations de vidéoprotection	1 000 €
204	Subv Equipement pour la réfection de trottoirs	1 000 €

180 000 €

Chapitre 27 Les autres immobilisations financières

Une enveloppe de **67 000 €** est provisionnée au titre des remboursements des acquisitions effectuées via l'Etablissement Public Foncier Castres-Mazamet (Parc du Pigné, parcelles de terrains du secteur de la Trille, 1 et 5 rue Paul Brenac et 8 rue Frédéric Mistral).

A ce chapitre figure également une somme de **3 000 €** pour les éventuels cautionnements à verser au titre de baux ou contrats (actuel bail commercial pour le local 9 place Georges Tournier avec M. Jérôme CANU).

Chapitre 45 Les travaux pour compte de tiers

Une enveloppe de **5 000 €** est affectée au paiement des frais de maîtrise d'œuvre concernant la construction des aires couvertes (frais liés au permis modificatif - frais intégralement remboursés par la CACM).

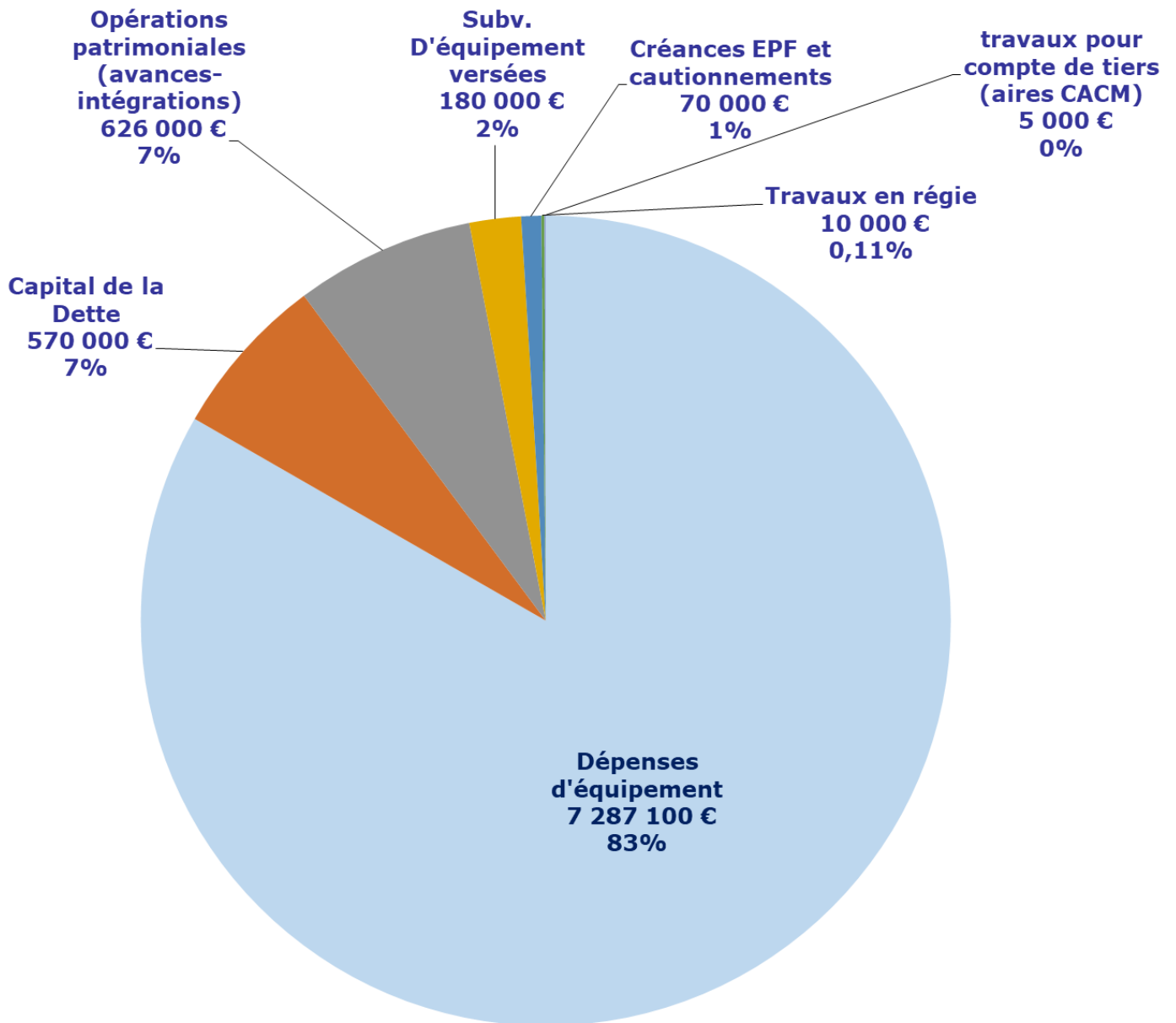
Chapitre 040 Les travaux en régie

Une enveloppe de **10 000 €** est prévue pour financer d'éventuels travaux structurants réalisés en régie par les agents municipaux.

Chapitre 041 Les opérations patrimoniales

Une somme de **626 000 €** est provisionnée au titre de la neutralisation des avances (Dalkia), des écritures d'intégration à l'actif suite à la fin du portage du dépôt Galibert PONS et des terrains des Gariguettes et de la neutralisation à venir des avances sur marché (une somme identique est prévue en recette au même chapitre – opérations neutres).

INVESTISSEMENT DEPENSES HORS OPERATIONS		BP 2026
16	Remboursement capital d'emprunt	570 000 €
204	Subventions d'équipement versées	180 000 €
27	Remboursement EPF	67 000 €
27	Cautionnements et dépôts	3 000 €
45	Travaux pour compte de tiers (Aires couvertes - CACM)	5 000 €
040	Travaux en regie	10 000 €
041	Opérations patrimoniales (intégrations actif et avances marchés)	626 000 €
Sous total dépenses d'investissement hors opérations		1 461 000 €



Total des dépenses d'investissement = 8 748 100 €

2/ Les Recettes d'Investissement

Chapitre 13 Les Subventions d'investissement

Les subventions et amendes de police attendues sont inscrites au budget pour un montant de **1 339 100 €**.

Chapitre 024 Les produits des cessions

En raison des biens communaux dont la vente est sur le point d'aboutir, les cessions sont estimées à une enveloppe importante soit **850 000 €**.

(Cession des terrains à la SAS Laprade production pour 400 000 €, la cession de terrains au groupe ISOM Santé pour 285 400 € et la revente pour 172 500 € d'un ensemble immobilier à la Molière Haute pour la construction d'un hôtel restaurant.

Chapitre 10 Les dotations et fonds divers

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) est valorisé à **140 000€** (16,404% des dépenses d'investissement éligibles exercice 2024) ainsi que la Taxe d'Aménagement (T.A.) pour **10 000 €**.

Chapitre 21 Les immobilisations corporelles

C'est le versement par la société DALKIA, estimé à **155 000 €**, au titre de l'annulation du marché (remboursement des provisions pour matériel dit « P3 ») et versement du montant correspondant aux Certificats d'Economie d'Energies dû en vertu du même marché.

Chapitre 27 Les immobilisations financières

A ce chapitre figure une somme de **3 000 €** pour les éventuels remboursements de caution au titre de baux ou contrats (actuel bail commercial pour le local 9 place Georges Tournier avec M. Jérôme CANU).

Chapitre 45 Les comptes de tiers

Il s'agit d'une somme budgétée à hauteur de **5 000 €** concernant les frais de maîtrise d'œuvre de la construction des aires couvertes. Ces frais sont liés au permis modificatif, ils sont payés par la Ville et remboursés par la CACM.

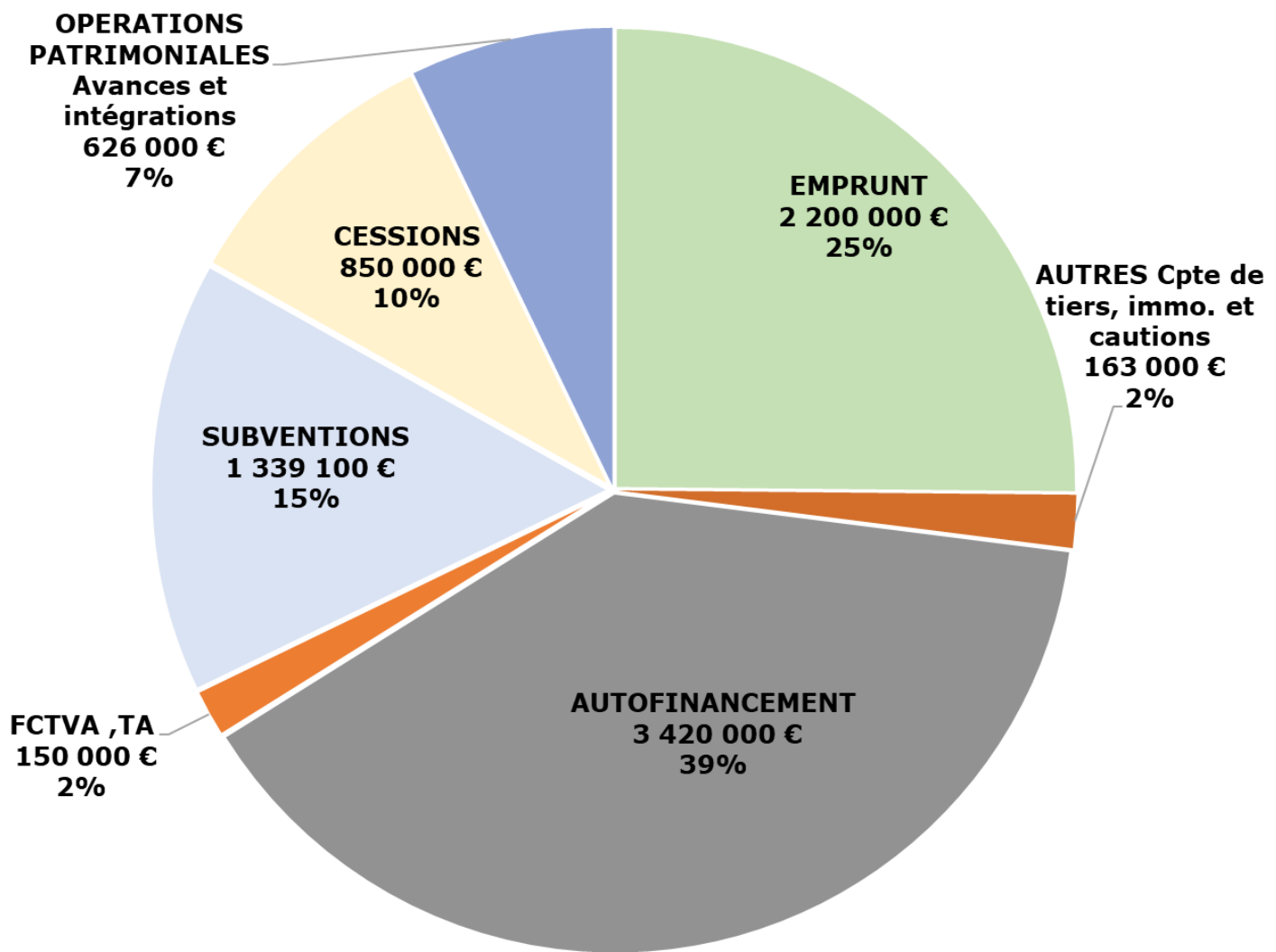
Chapitre 041 Les opérations patrimoniales

La neutralisation comptable des avances et d'intégration des biens acquis via l'EPF est prévue pour une somme identique à celle budgétée en dépense soit **626 000 €**.

Chapitre 021 et 040 Le virement à la section de fonctionnement (autofinancement)

Le virement obligatoire de la section de fonctionnement au titre des amortissements (chapitre 040) est prévu à hauteur de **640 000 €**. Un autofinancement complémentaire important de **2 780 000 €** est également inscrit au chapitre 021.

Total des recettes d'investissement avant l'emprunt d'équilibre : 6 548 100 €



L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un emprunt de 2 200 000 €

Total des recettes d'investissement avec l'emprunt d'équilibre : 8 748 100 €

BP 2026 INVESTISSEMENT FOCUS STADE SYNTHETIQUE

La Ville a été sollicitée par la société SAS Laprade production (Menguy's) pour effectuer un important développement de son activité locale.

Une nouvelle usine va être implantée sur les terrains voisins du site historique, pour ce faire la Commune a décidé, par délibération du 19 mars 2025, de vendre une emprise foncière de près de 5 hectares située à la Lauze et comportant entre autres les actuels terrains de sports de la Lauze.

Afin de maintenir les activités sportives de ce site, il est envisagé au BP 2026 de réaliser la construction d'un stade synthétique moderne avec vestiaires, salle polyvalente et tribune couverte sur une partie du parc de la Molière.

Ce nouvel équipement souhaité de longue date par les associations sportives locales permettra d'obtenir un stade moderne adapté aux exigences climatiques avec une tribune couverte et des vestiaires adaptés.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet s'établit ainsi :

Création d'un stade synthétique à la Molière pour un coût estimé à 3 500 000 €

Subventions sollicitées

Subv. Stade la Molière Etat DETR	700 000 €	
Subv. Stade la Molière Département du Tarn	400 000 €	1 150 000 €
Subv. Stade la Molière FAFA	50 000 €	

Autres ressources

Cession des terrains à la SAS La Prade Production	400 000 €
---	-----------

Financement restant à charge de la Ville	1 950 000 €
--	-------------

Le Budget Principal 2026



La section de Fonctionnement

3/ Les Prévisions de Dépenses de Fonctionnement 16 000 000€

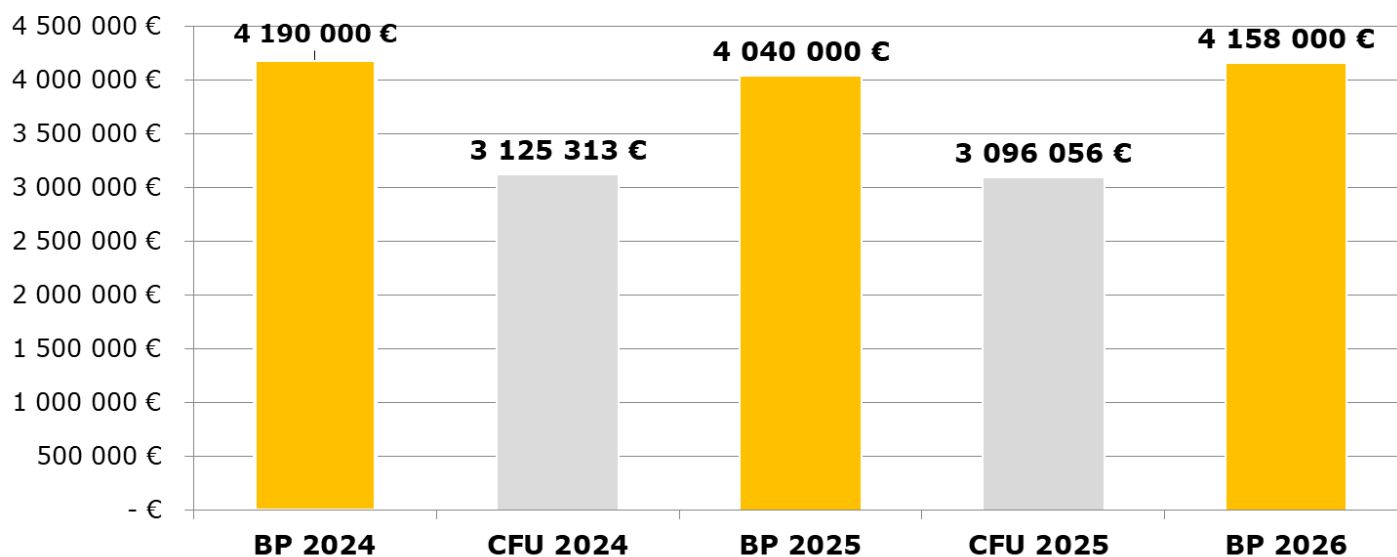
Chapitre 011 Les charges à caractère général

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à **4 158 000 €** soit 26 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Les principales charges sont :

- Les dépenses d'énergie (989 000 €)
- Les « fournitures de petit équipement » (500 000 €),
- Les « contrats de prestations de service » (403 000 €),
- Les « fêtes et cérémonies » (249 700 €),
- Les « contrats de maintenance » (200 000 €),
- Les consommations d'Eau/Assainissement (164 000 €),
- Les primes d'assurance (153 800 €)
- Les « taxes foncières » payées par la Commune (130 000 €).

Ces 8 postes sur les 58 postes composant ce chapitre représentent à eux seuls 70% des réalisations en 2025 et 67 % des prévisions pour 2026.

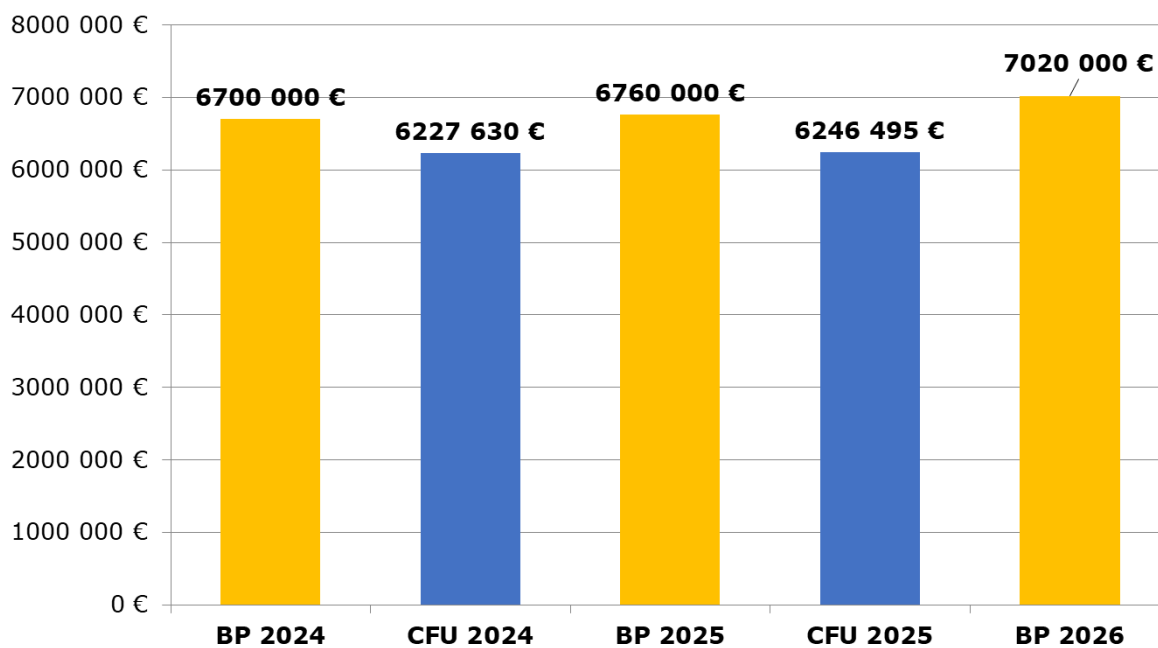


Chapitre 012 Le montant prévisionnel des charges de personnel

Avec **7 020 000 €** ce chapitre représente 44 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Ce chapitre tient compte des éléments suivants :

- Du Glissement Vieillesse Technicité,
- De la hausse du SMIC + 1,18 % au 1^{er} janvier 2026,
- De la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP,
- Du recrutement d'un policier municipal supplémentaire,
- De l'évolution des taux de cotisations, principalement celui de la CNRACL qui est passé de 31,65% à 34,65% en 2025 et évolue encore de +3 points en 2026 soit 37,65% (+ 3 points par an de 2025 à 2028 inclus) soit + 91 000 € pour 2026.

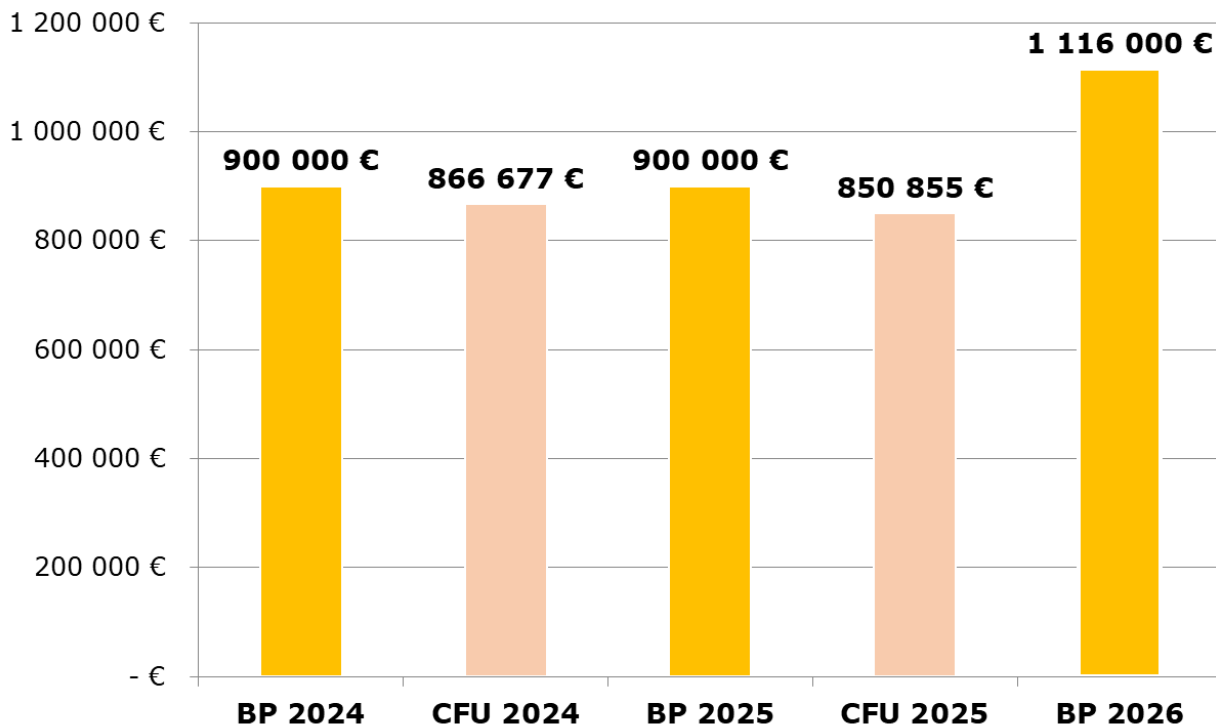


Chapitre 65 Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe :

- Les subventions aux commerces et aux associations (606 000 €).
- Les indemnités des élus (185 000 €)
- Les contributions obligatoires (168 000 € : Ecole, FOL, GIP, CCAS ...).
- L'indemnité de résiliation du marché avec la société DALKIA (100 000 €).
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (37 000 €).
- Les admissions en non-valeur et créances éteintes (20 000 €).

Les charges de gestion courante sont estimées cette année à **1 116 000 €**. Elles représentent 7 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.



Huit associations ont une subvention supérieure ou égale à 23 000€, conformément à la réglementation, elles font l'objet de conventions spécifiques.

L'enveloppe spécifique pour l'aide à l'installation des commerces représente une somme de 45 000 € dont une partie a déjà été attribuée par délibérations au titre de l'exercice 2025.

Chapitre 014 Les atténuations de produits

Une somme de **86 000 €** est provisionnée au titre des estimations de prélèvements sur les recettes fiscales concernant :

- Les dégrèvements de taxes d'habitation sur les logements vacants accordés en 2025 et régularisés en février 2026 pour 30 923 €.
- Le déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU), le taux de logements sociaux étant devenu inférieur à 15% en 2026.

Chapitre 66 Les charges financières

Ce chapitre retrace les écritures concernant les intérêts de la dette remboursés au titre des emprunts en cours ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE : écritures comptables de rattachement des intérêts uniquement liés à l'exercice en cours). Une somme de **180 000 €** est provisionnée à ce chapitre.

Chapitre 67 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Compte tenu de l'application de la nomenclature M57 les chapitres suivants n'existent plus :

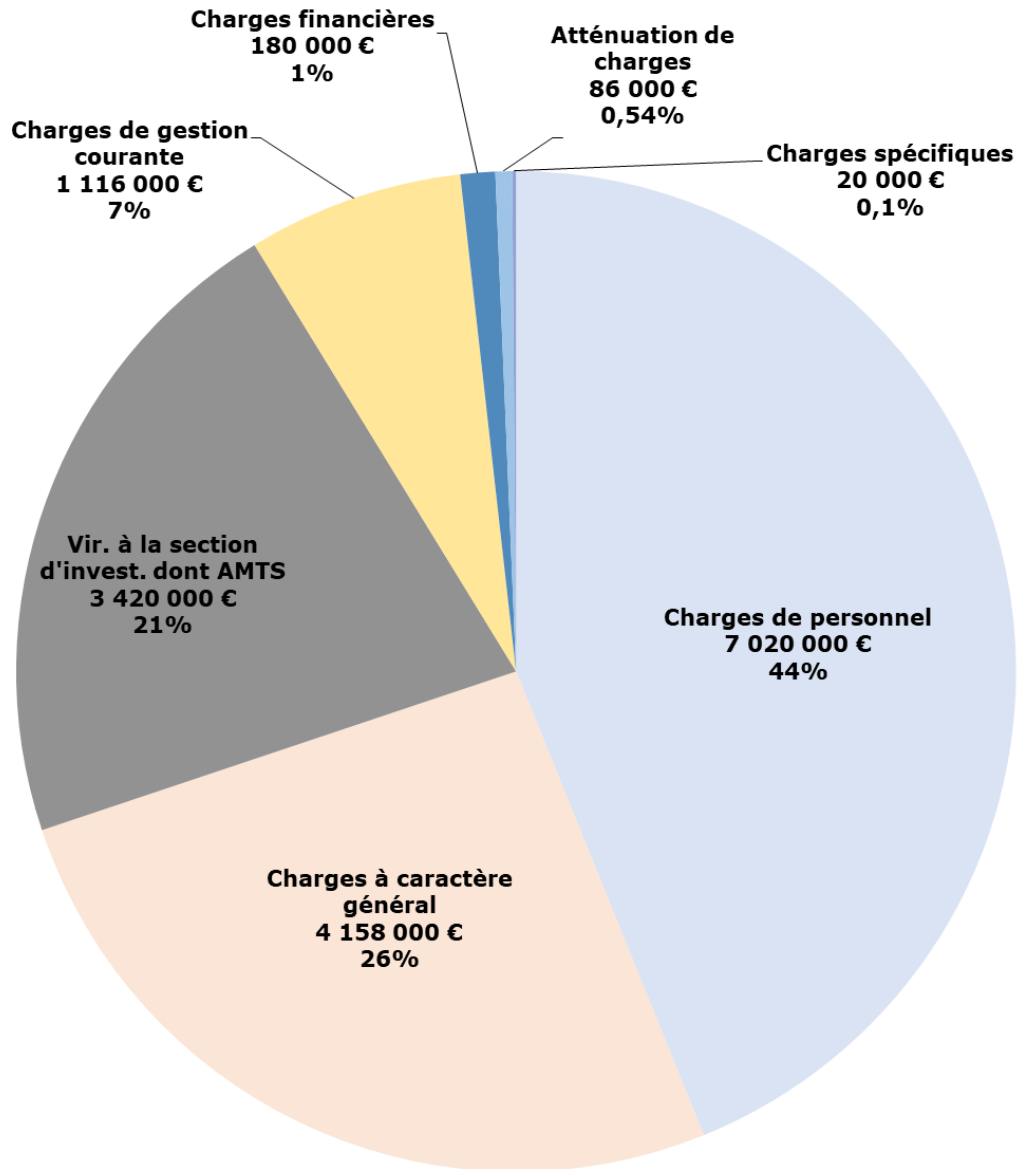
- Le chapitre 022 « dépenses imprévues ».
- Le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Reste la prévision d'une somme de **20 000 €** à l'article 673, au titre des éventuelles annulations de titres de recettes concernant les exercices antérieurs.

Chapitre 023 et 042 les opérations de virement à la section d'investissement

Afin de financer les dépenses d'équipement, il est effectué le transfert de 2 sommes depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement :

- Un virement obligatoire au titre des Amortissements pour **640 000 €**.
- Un virement à hauteur de **2 740 000 €** au titre de l'autofinancement complémentaire, afin de compléter l'autofinancement obligatoire, notamment pour pallier au faible montant de FCTVA reçu en 2026 et pour diminuer le besoin de financement par l'emprunt.

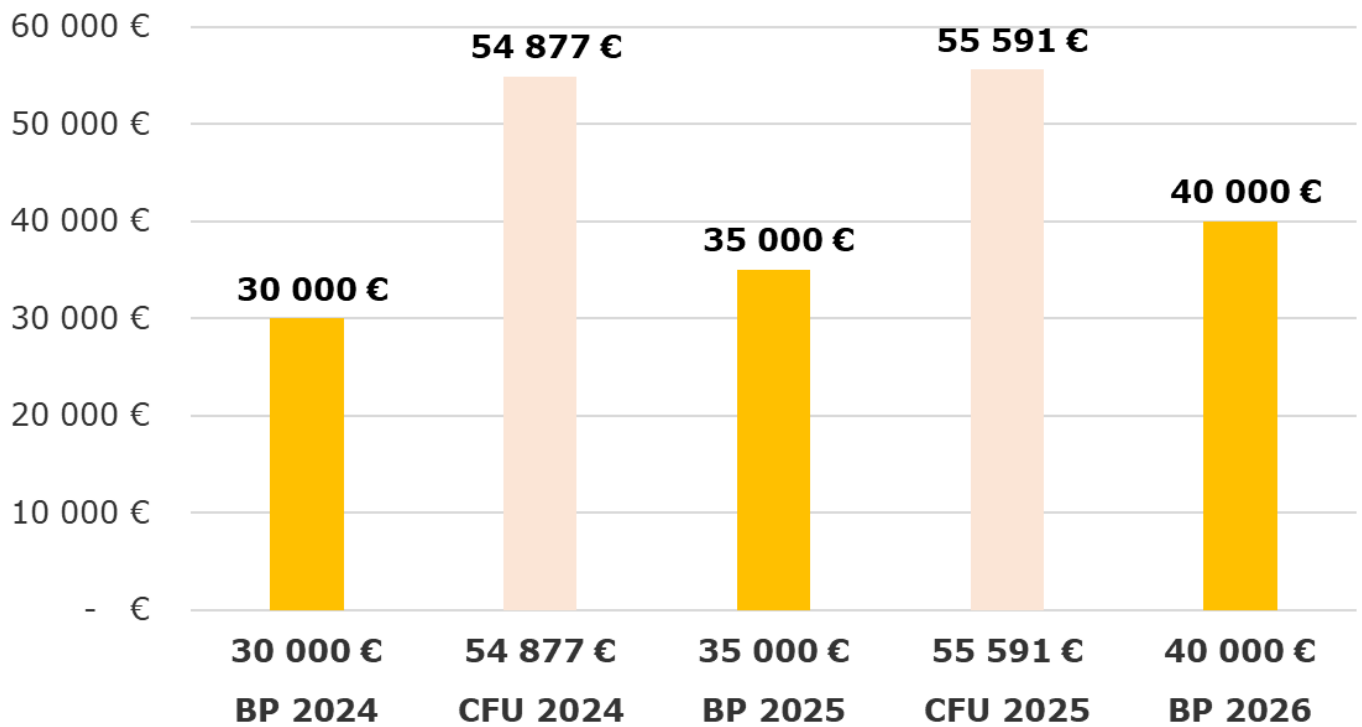


RÉSUMÉ des dépenses de Fonctionnement

4/ Les Recettes de Fonctionnement 16 000 000 €

Chapitre 013 Les atténuations de charges

Elles sont estimées à **40 000 €** et correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières des agents du régime général placés en maladie. Sy rajoute également le remboursement par le Centre de Gestion du Tarn des heures de décharges d'activités syndicales (DAS) octroyées aux agents de la Ville.

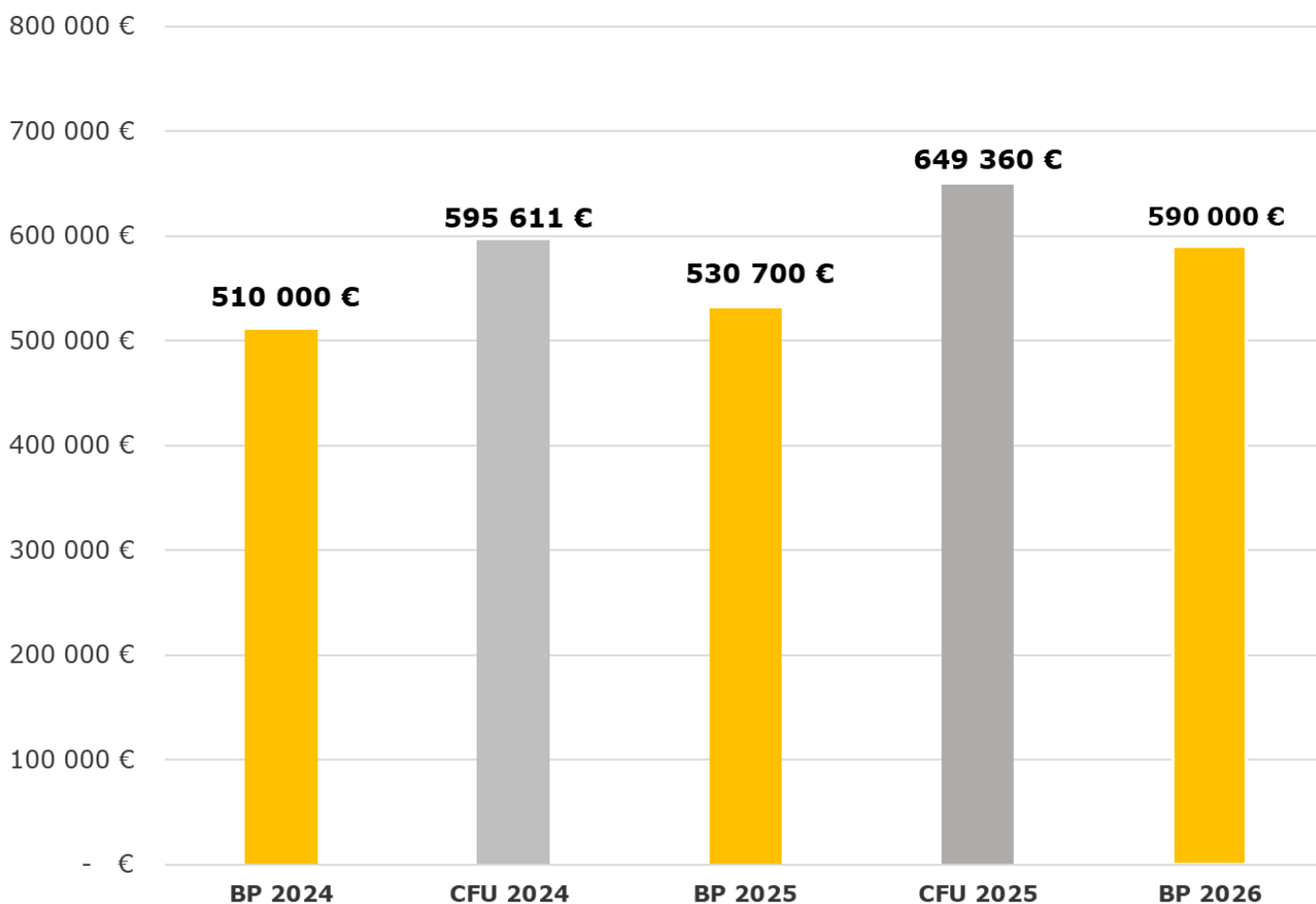


Chapitre 70 Les produits des services

Les recettes de ce chapitre sont évaluées à un montant global de **590 000 €**.

Il s'agit ici principalement des facturations par les services municipaux des recettes qui fluctuent notamment en raison :

- Du nombre d'actes d'urbanisme instruits pour le compte de la CACM,
- Des ventes de concessions funéraires,
- De l'occupation du domaine public par les travaux et autres chantiers,
- Des montants de participation des familles au fonctionnement des Centres Multi Accueil,
- Des montants facturés pour la restauration scolaire et les études surveillées (en fonction du nombre d'enfants inscrits).
- De la redevance d'occupation de l'aire de camping-car versée par "camping-car Park",
- Des recettes de la régie des fourrières,
- Du montant de la location de la balayeuse à la Ville d'Aussillon,
- Des encaissements concernant la régie publicitaire du Magazine Municipal,
- .../...





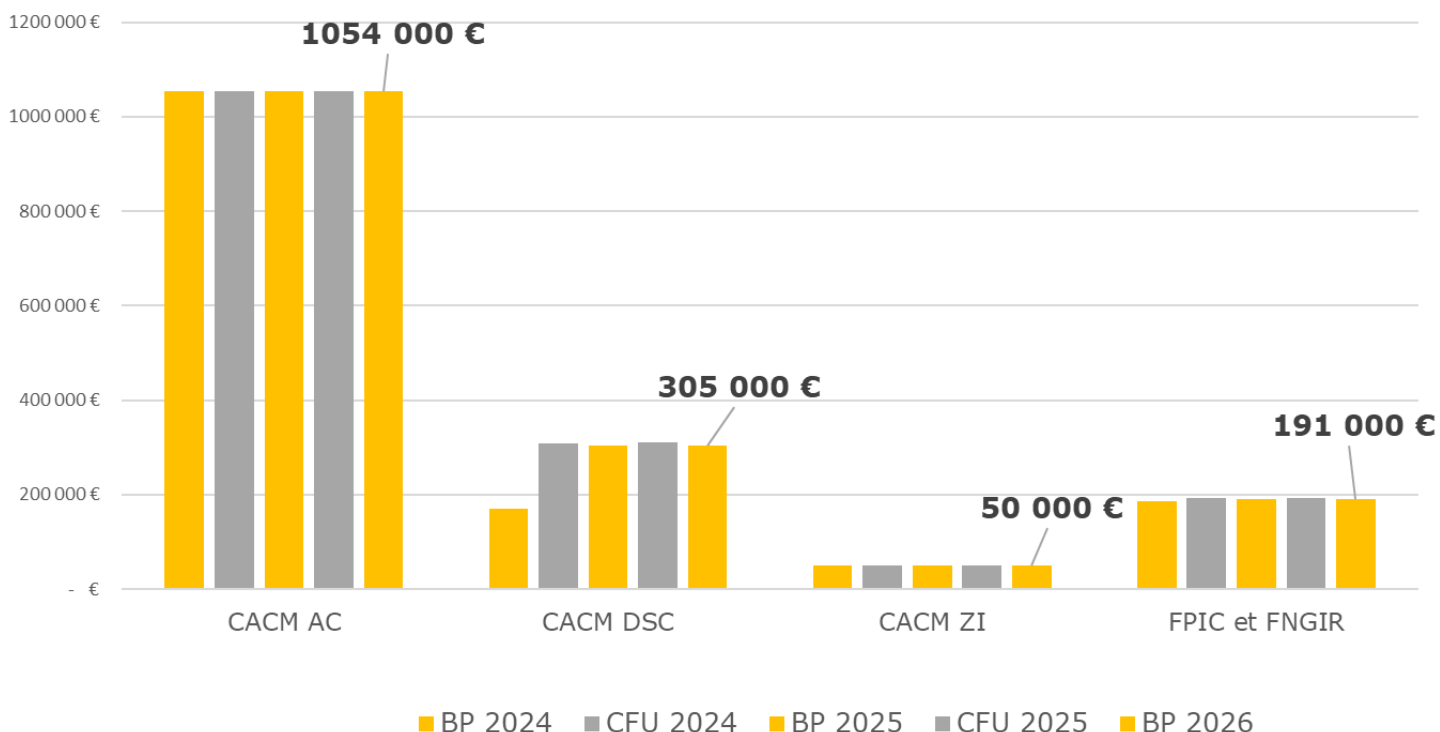
Ce chapitre, dont les montants varient peu, est estimé à **1 600 000 €**, il est constitué de la façon suivante :

Les reversements de la Communauté d'Agglomération 1 409 000 € :

- L'Attribution de Compensation : 1 054 000 € sans nouveau transfert elle est identique à celle établie depuis 2017. L'attribution de compensation constitue une dépense obligatoire pour les communautés d'agglomération
- La Dotation de Solidarité Communautaire : la CACM envisage de pouvoir maintenir une somme identique à celle versée en 2025 soit 305 000€. L'institution et le maintien d'une DSC est facultative pour les communautés d'agglomération.
- Le reversement de fiscalité pour l'entretien des Zones Industrielles est estimé à 50 000 €.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est prélevé aux Communes et Intercommunalités les mieux dotées en recettes fiscales pour être réparti sur tout le territoire national. La Ville de Mazamet devrait percevoir une somme de **190 000 €**.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. La Ville de Mazamet perçoit chaque année **1 074 €** à ce titre.



Chapitre 74 Les dotations et participations pour un total de 2 920 000 €

A/ Les DGF 2 225 000 €

La Dotation Globale de Fonctionnement : estimée à 1 395 000 €

La dotation globale de fonctionnement (DGF), créée en 1979, est la plus importante contribution de l'État aux collectivités. Les collectivités peuvent l'employer librement.

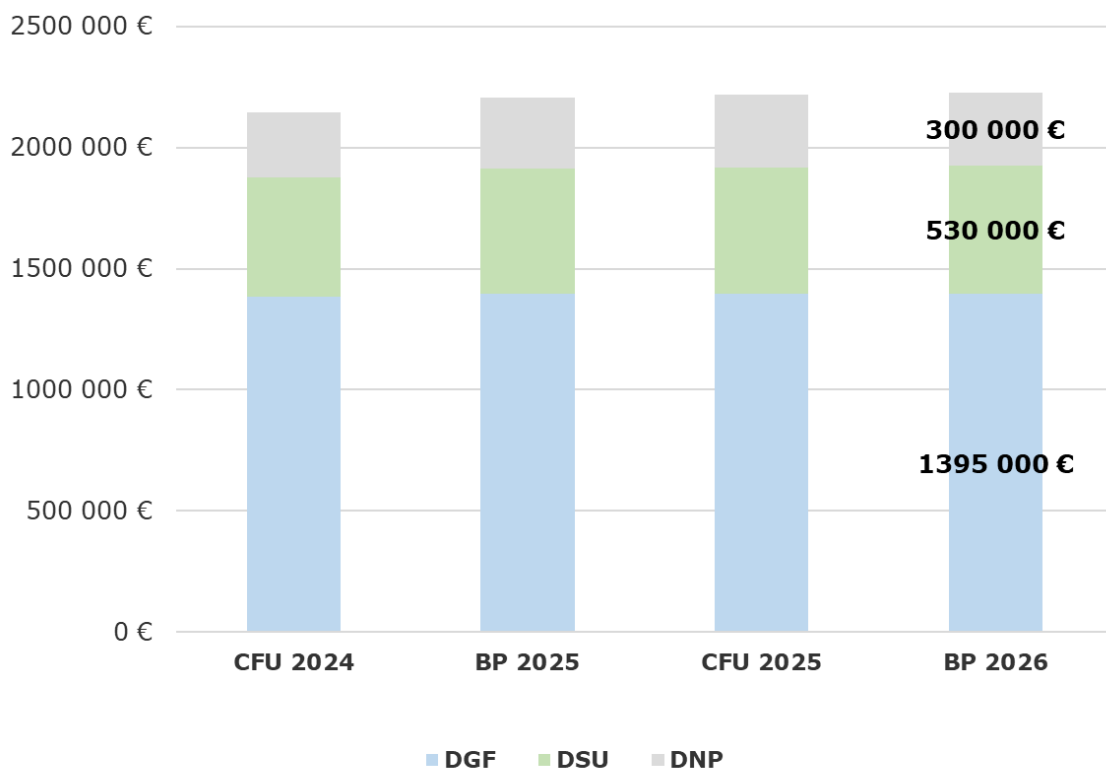
La Dotation de Solidarité Urbaine : 530 000 €

La DSU a pour objet d'aider les communes urbaines de plus de 5 000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie de leur territoire.

Chaque année un calcul est effectué par l'Etat pour classer les communes afin de déterminer les communes éligibles à la DSU. En 2025 la Ville de Mazamet était classée au 354^{ème} rang, (404^{ème} en 2023), dernier rang éligible 712^{ème} rang.

La Dotation Nationale de Péréquation : 300 000 €

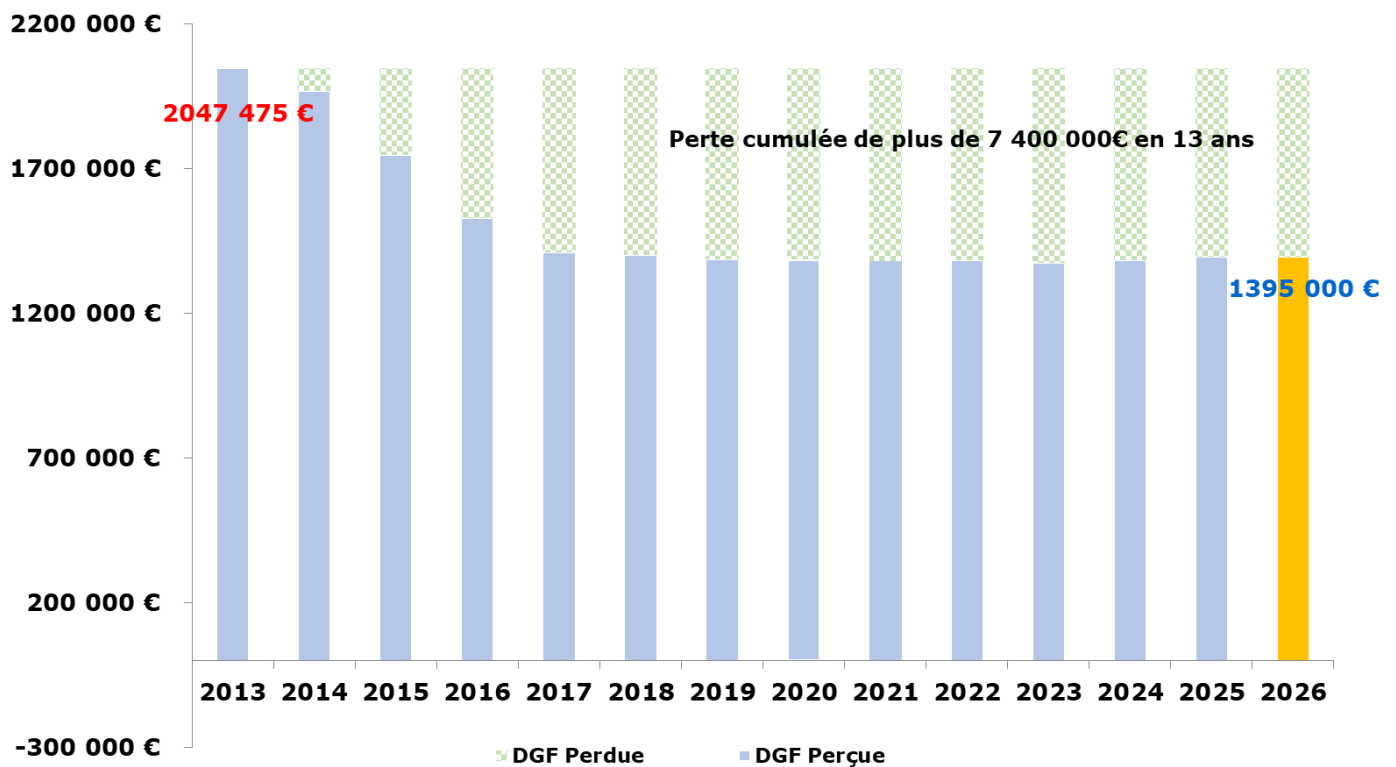
La DNP a pour objectif d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle permet de corriger les insuffisances de potentiel financier et les faiblesses des bases d'imposition sur les entreprises.



B/ RAPPEL : la DGF, une dotation pérenne ?

Au lendemain des élections municipales de 2014 et pour la première fois depuis sa création le 3 janvier 1979, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux Communes a progressivement diminué entre 2014 et 2017.

Soit, pour la Ville de Mazamet, en 13 ans, une perte cumulée de plus de 7,4 millions d'euros, au titre du redressement des Finances Publiques.



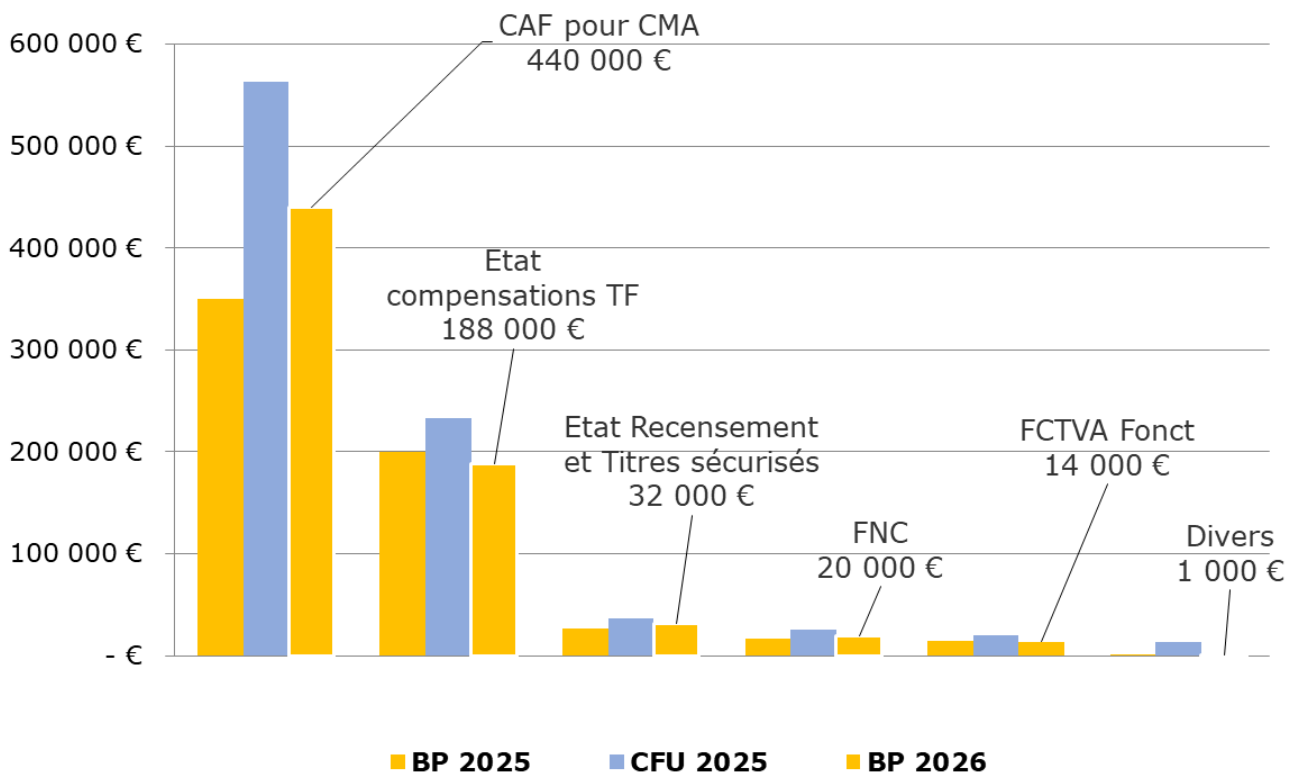
C/ Les autres dotations 695 000 €

Les Compensations : 188 000 €

Des allocations compensatrices sont également reversées à la commune pour corriger les exonérations de Taxes Foncières décidées par l'Etat (exonérations concernant les personnes de conditions modestes, l'exonération des logements sociaux, la division par 2 des bases d'imposition des locaux industriels).

Les autres participations diverses : 507 000 €

- Le FCTVA pour les travaux d'entretien sur les réseaux divers (entretien feux tricolores, éclairage public, faucardage, entretien des chemins, dépannage réseaux de chauffage...) pour 14 000 €.
- La participation de l'Etat pour la gestion des titres sécurisés, le remboursement des frais pour l'organisation du recensement et pour la délivrance des actes d'état civil pour 32 000 €.
- La participation de la CAF au fonctionnement des 2 Centres Multi Accueil pour 440 000 €.
- Le versement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial pour 20 000 €.
- Le versement de diverses participations par d'autres collectivités pour 1 000€.



Chapitre 75 Les autres produits de gestion courante 180 000 €

Ce chapitre enregistre les montants perçus au titre des baux et loyers des infrastructures communales (centrale hydroélectrique, installations sportives mises à disposition du SCM, Palais des Congrès, locaux à Hautpoul ...). Le montant global des loyers est estimé à **140 000 €**.

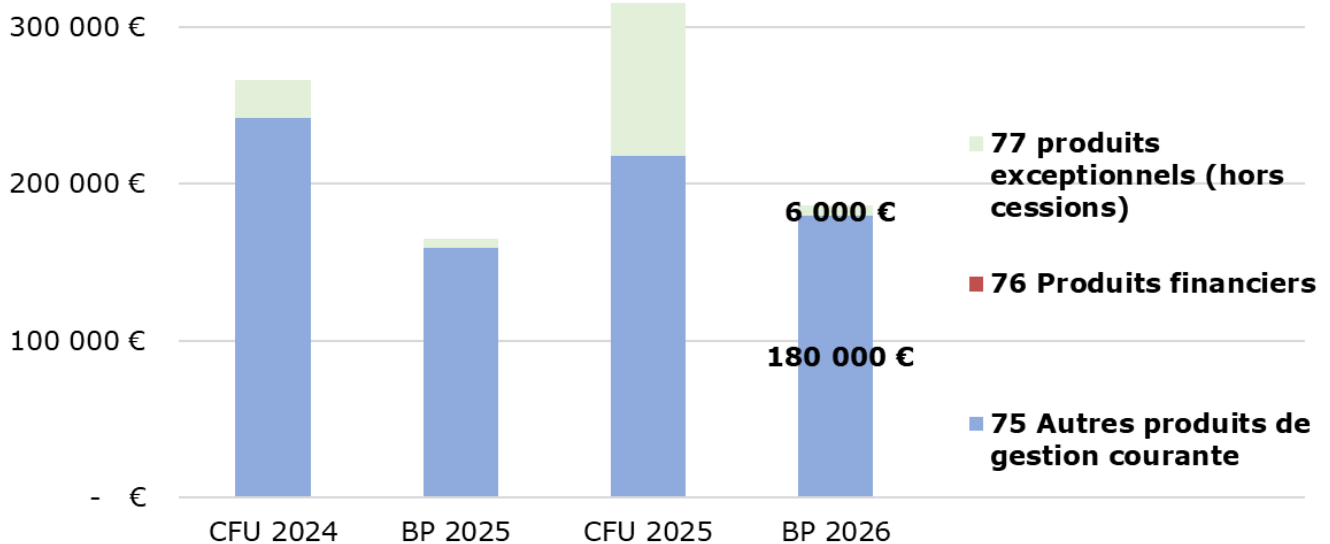
Sont également inscrits pour **40 000 €**, le remboursement des assurances (en 2026 : dégâts rue Saint Jacques, sinistre SIVAT pour 37 660€).

Chapitre 76 Les produits financiers : 280 €.

Une somme de 280,14 € est prévue au BP. Elle correspond au revenu des parts sociales du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne (Sert d'arrondi au niveau des prévisions des recettes de fonctionnement).

Chapitre 77 Les produits spécifiques : 6 000 €

Une somme de 6 000 € est inscrite au titre des éventuels mandats annulés sur les exercices antérieurs (régularisations consommations électricité, gaz...).



Chapitre 002 L'excédent de fonctionnement reporté : 3 500 719,86 €

A l'issue des résultats du Compte Financier Unique 2025, exposé au Conseil Municipal le lundi 23 février 2026 et une fois le besoin de financement de l'exercice 2025 affecté, une somme de **3 500 719,86 €** a été votée pour report sur l'exercice 2026, au crédit du compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Chapitre 731 La fiscalité locale : 7 153 000 €

Ce chapitre « 731 fiscalité locale », permet d'isoler le montant des recettes fiscales attendues par la Ville.

Il contient :

- Les impôts directs TF et TH pour 6 690 000 €.
- Les droits de mutation. Cette recette est très volatile c'est pourquoi il est inscrit une prévision de 220 000 €.
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est estimée à 220 000 €.
- Les droits de place pour 21 000 €.
- Les taxes sur la publicité pour 1 000 €.

Les ressources fiscales TFB TFNB TH

Libellé	Taux de référence votés en 2025	Bases effectives 2025	Bases prévisionnelles 2026	Taux soumis au vote en 2026	Bases 2026 x Taux 2026	Variations des bases 2026/2025	Variations des Taux votés 2026/2025
TFB*	62,29%	13 487 533 €	13 575 000 €	61,36%	8 329 620 €	0,6%	-1,5%
TFNB	85,54%	82 293 €	81 200 €	85,54%	69 458 €	-1,3%	0,0%
TH RS **	14,42%	1 060 391 €	1 004 000 €	14,42%	144 777 €	-5,3%	0,0%
TH LV ***	14,42%	1 115 394 €	800 800 €	14,42%	115 475 €	-28,2%	0,0%
TOTAUX					8 659 331 €		

Effet du coefficient correcteur

-1 967 795 €

Recette attendue pour 2026

6 691 536 €

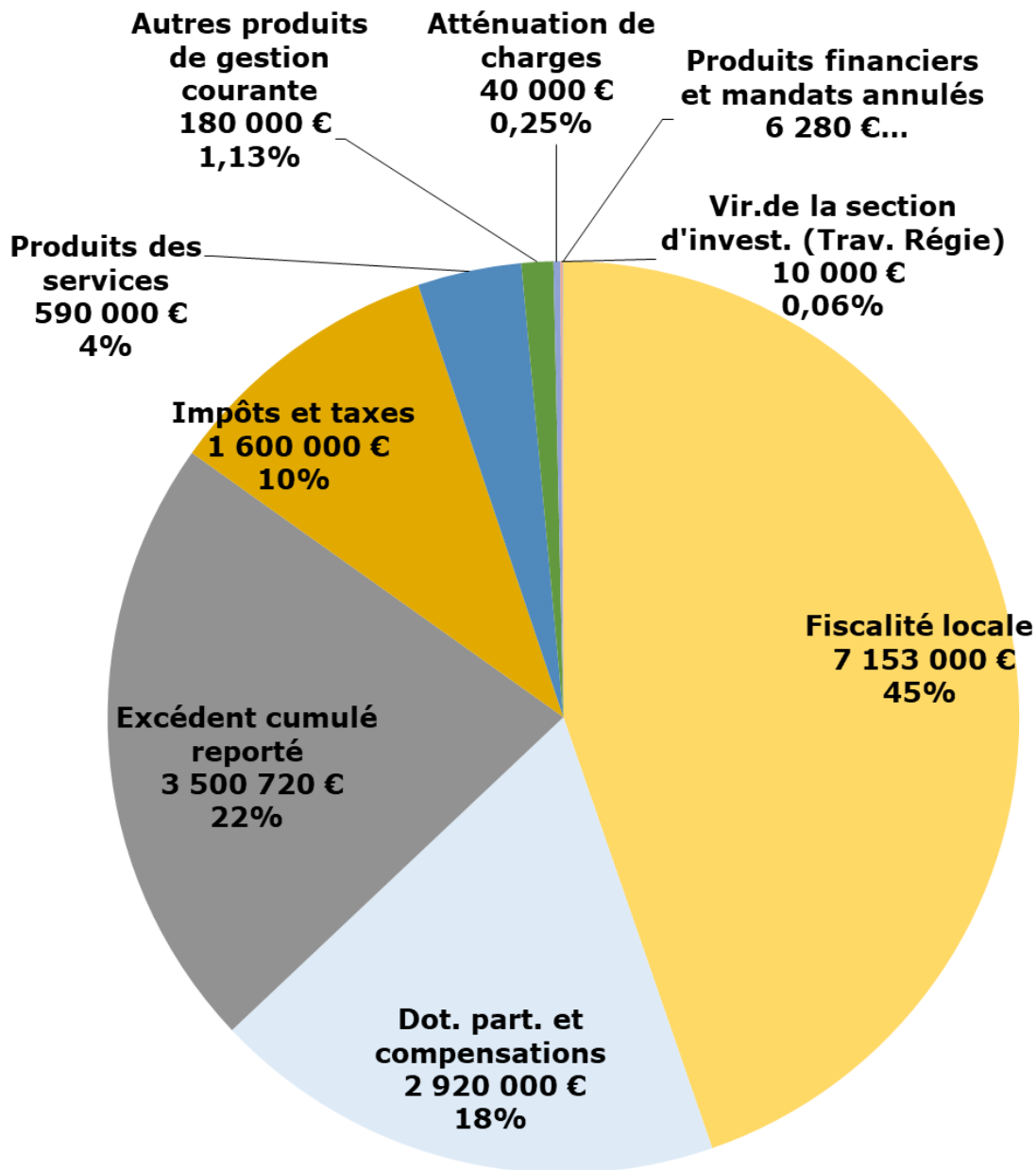
* Pour mémoire taux de FB additionné du Département depuis 2022 = 29,91%

** Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

*** Taxe d'Habitation sur les Logements vacants.

Pour mémoire l'actualisation nationale des bases fiscales en 2026 est de + 0,80 %.

EQUILIBRE ATTEINT AVEC LA BAISSSE DU TAUX DE TFB - 1,5%



Compte tenu des bases prévisionnelles annoncées par les services fiscaux et malgré la baisse importante des bases fiscales des Taxes d'Habitation pour la deuxième année consécutive, l'équilibre du budget est atteint avec une baisse du taux de Taxe foncière Bâti (-1,5%) et sans augmentation des taux de Taxe d'Habitation et de Foncier Non Bâti.

LES RATIOS



VILLE DE MAZAMET - BUDGET PRINCIPAL DE MAZAMET - BP - 2026

Population totale (recensement INSEE)	10 501
--	---------------

Les RATIOS	Valeur Mazamet BP 2026
-------------------	---------------------------------------

1 - Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 156,08 €
2 - Recettes réelles de fonctionnement/population	1 189,34 €
3 - Dépenses d'équipement brut/population	711,08 €
4 - Encours de dette/population	753,42 €
5 - DGF/population	211,88 €
6 - Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57,50%
7 - Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	101,64%
8 - Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	59,79%
9 - Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	63,35%
10- Epargne brute/recette réelles de fonctionnement	2,91%

RÉSUMÉ BP 2026

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT BP 2026			LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT BP 2026		
Charges à caractère général	Chapitre 011	4 158 000 €	Atténuations de charges	Chapitre 013	40 000 €
Charges de personnel	Chapitre 012	7 020 000 €	Prod. des services, du domaine	Chapitre 70	590 000 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	86 000 €	Impôts et taxes	Chapitre 73	1 600 000 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	1 116 000 €	Fiscalité locale	Chapitre 731	7 153 000 €
			Dotations et participations	Chapitre 74	2 920 000 €
			Autres prod. de gestion courante	Chapitre 75	180 000 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		12 380 000 €	RECETTES DE GESTION DES SERVICES		12 483 000 €
Charges financières	Chapitre 66	180 000 €	Produits financiers	Chapitre 76	280 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	20 000 €	Produits spécifiques	Chapitre 77	6 000 €
Dotations aux provisions	Chapitre 68	0 €			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 580 000 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		12 489 280 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	2 780 000 €	Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	10 000 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	640 000 €	Excédent de Fonctionnement reporté	Chapitre 002	3 500 720 €
TOTAL		16 000 000 €	TOTAL		16 000 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2026			FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT BP 2026		
Subv. d'équipement versées	Chapitre 204	180 000 €	Subventions	Chapitre 13	1 339 100 €
Travaux et acquisitions	Opérations	7 287 100 €	Emprunt	Chapitre 16	2 200 000 €
Remboursement Capital de Dette	Chapitre 16	570 000 €	Dotations, Fonds divers et Cautionnement	Chapitre 10	150 000 €
Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €	Produits des cessions	Chapitre 024	850 000 €
Créances autres Ets Publics	Chapitre 27	70 000 €	Immobilisations corporelles	Chapitre 21	155 000 €
Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	5 000 €	Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	5 000 €
			Autres immobilisations financières (caution)	Chapitre 27	3 000 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 112 100 €	TOTAL DES RECETTES REELLES		4 702 100 €
Travaux en régie	Chapitre 040	10 000 €	Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	2 780 000 €
Opérations patrimoniales (avances)	Chapitre 041	626 000 €	Dotations aux amortissements	Chapitre 040	640 000 €
Dépenses d'ordre		636 000 €	Opérations patrimoniales (avances)	Chapitre 041	626 000 €
TOTAL		8 748 100 €	Recettes d'ordre		4 046 000 €
TOTAL		8 748 100 €	TOTAL		8 748 100 €
RAR dépenses d'équipement	RAR	1 331 053 €	RAR recettes		2 037 245 €
Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	1 649 522 €	Excédent de fonct capitalisé	Cpte 1068	943 330 €
			Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	
TOTAL		11 728 675 €	TOTAL		11 728 675 €

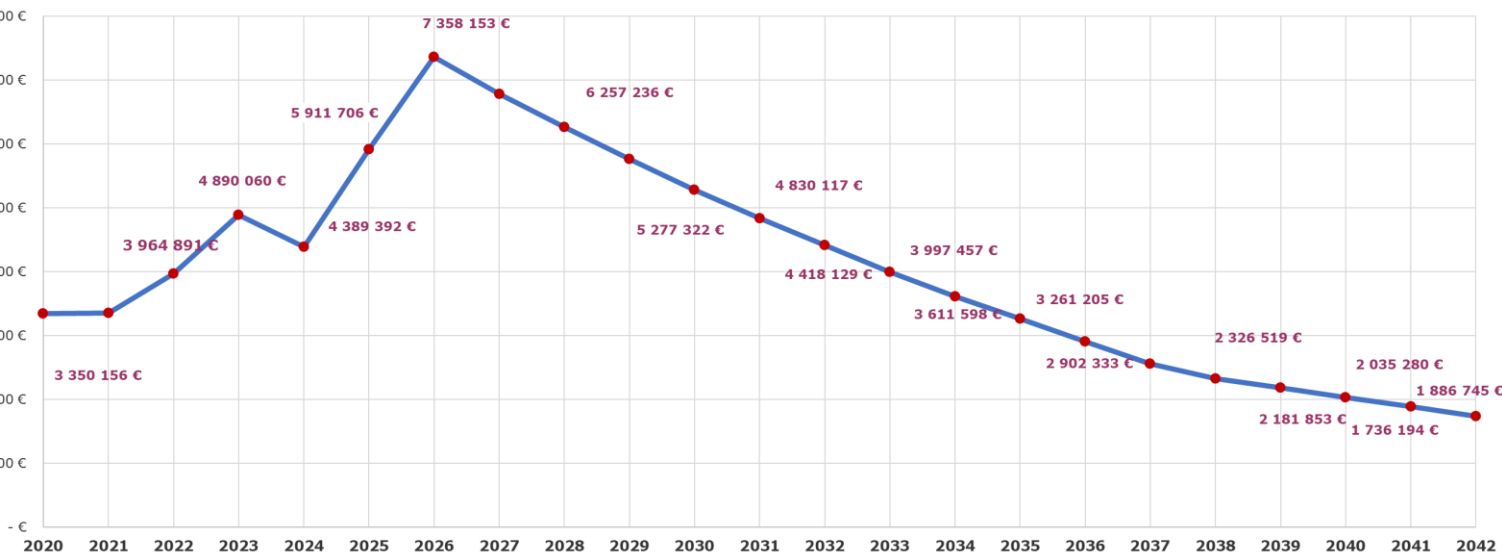
ANNEXES

LA DETTE ACTUELLE

La Dette du Budget Principal

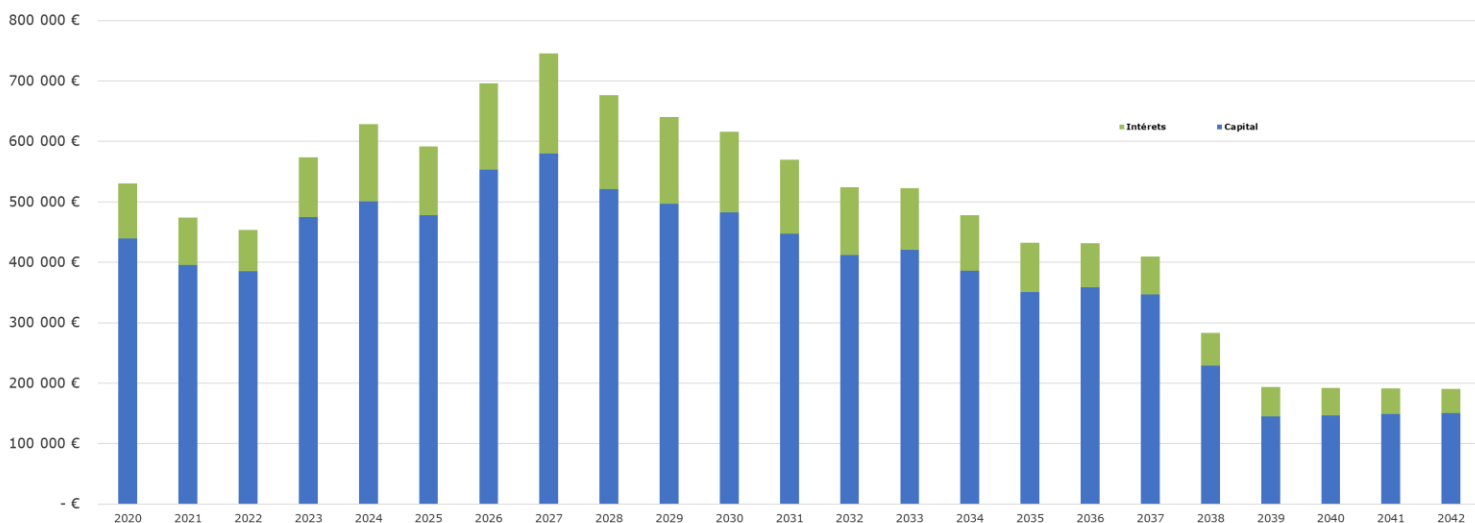
La dette de l'exercice 2026, **sans nouvel emprunt**, est composée de 15 emprunts représentant un capital restant dû de **7 358 153 €**.

Projection du capital restant du au 31 décembre 2026 sans nouvel emprunt



Tous les emprunts du budget principal sont soit à taux fixe (taux de 0,65 % à 4,95 %), soit indexé sur le livret A. Ils sont également tous classifiés « A-1 » selon la classification dite « Gissler » soit le risque le plus faible.

Budget Principal Evolution de l'annuité sans nouvel emprunt



L'annuité de la dette au de l'exercice 2026 est de **695 959 €**
dont 553 554 € de Capital et 142 405 € d'Intérêts.

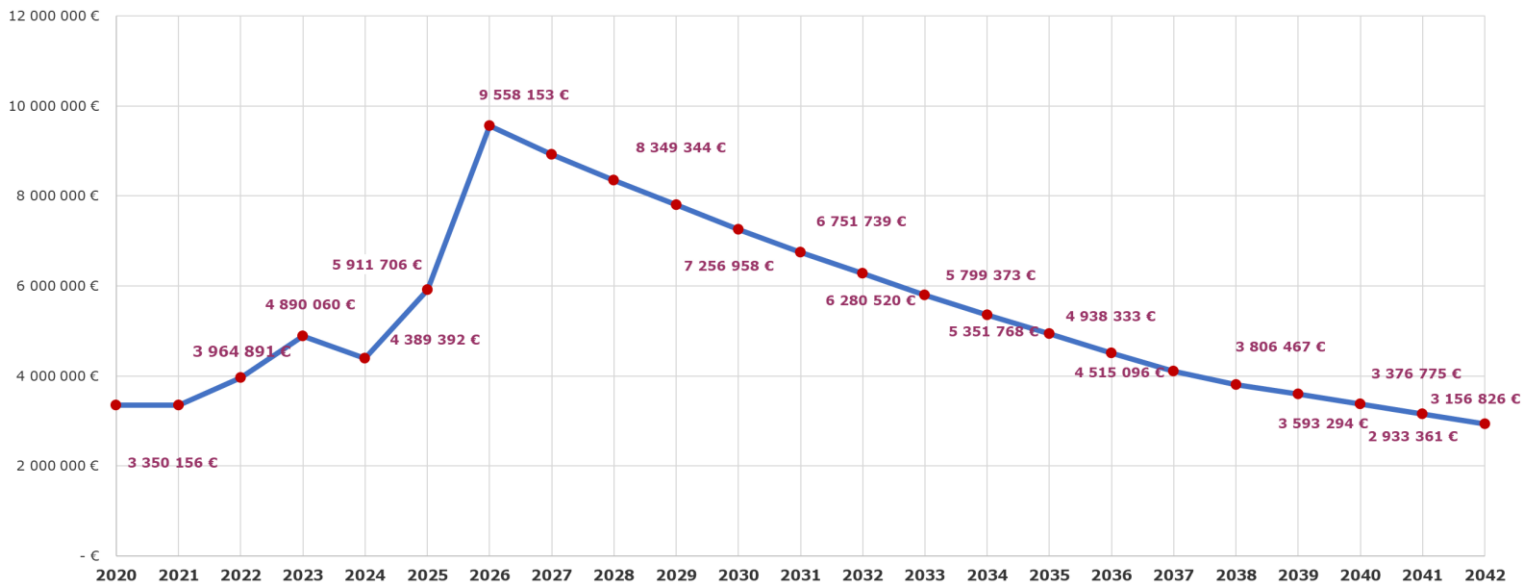


PROJECTION DE LA DETTE AVEC UN NOUVEL EMPRUNT

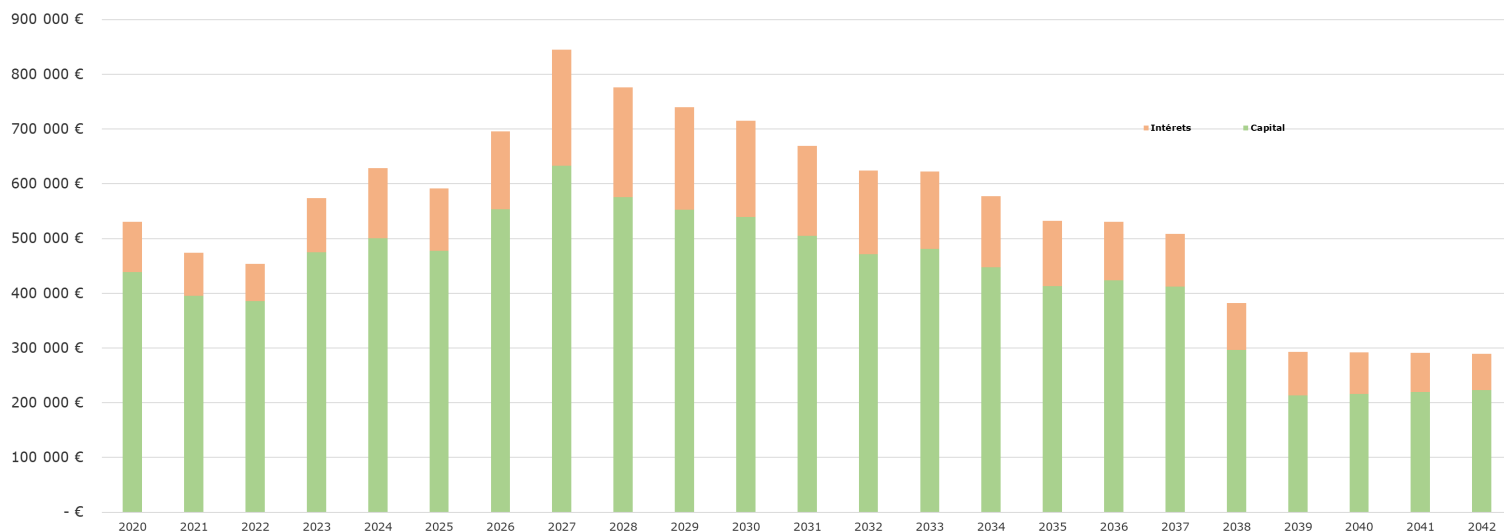
DE 2 200 000 €

Projection du capital restant dû au 31 décembre 2026 avec un emprunt de **2 200 000 €**
Taux de 2,10 % (livret A + 0,60 %), sur 30 ans (prêt CDC - Construction d'un équipement sportif).

Projection du capital restant du au 31 décembre 2026 avec un emprunt de 2 200 000 € réalisé en 2026



Budget Principal Evolution de l'annuité de la dette + 2 200 000 € empruntés sur 30 ans en 2026 / 1er echeance en 2027 CDC Livret A 1,50 % + 0,60 %



LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE

BP 2026 - Lotissements SECTEUR EST - La CLAUZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Achat terrains à aménager		136 000 €
Achats d'études, prestations de services (dont MO)		133 000 €
Charges diverses de gestion courante		1 000 €
Variation des stocks de terrains aménagés		600 000 €
TOTAL		870 000 €

Ventes de terrains aménagés	269 000 €	
Produits divers de gestion courante	1 000 €	
Variation des stocks de terrains aménagés	600 000 €	
TOTAL	870 000 €	

Avec les écritures de stock, ce budget est équilibré en fonctionnement à un montant de **850 000 €**.
En investissement seules sont retracées les écritures de stock et le solde d'exécution pour un montant global de **900 000 €**.

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2025 inclus		1 851 601,82 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2025 inclus	1 553 694,44 €	
TOTAL	1 553 694,44 €	1 851 601,82 €
Résultat (déficit au 01/01/2026)	297 907,38 €	

- 4 lots de la 1ère tranche sur 25 lots (d'une superficie de 1 146 m² à 1 496 m²) sont toujours à la vente (21 lots ont été vendus),
- 6 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 163m²), (17 lots ont été vendus).

Le solde de trésorerie du budget principal supporte le déficit de 297 907 € du budget du lotissement.
Le prix de vente des lots est de 45€ HT/m² conformément à la délibération du 29 mars 2012.



10 lots à la vente